

qui atteignit jusqu'aux recteurs, obligés par les règlements de faire une visite quotidienne dans les rangs. Trois d'entre eux, MM. de Jussieu, Brossard et Maure périrent; quatre autres, et De La Font lui-même, furent à l'extrémité. « Jamais, dit De La Font, on n'avait vu l'hôpital en cet état. J'avais fait dresser à terre, sur des tréteaux, le long des rangs, des lits où l'on voyait quatre corps en chacun... En suivant les rangs je voyais à mes pieds un qui était agonisant, de l'autre côté un autre qui se plaignait; et en suivant, je comptais deux, trois et quatre morts étendus sur le lit, ou que l'on enveloppait dans leurs suaires... » L'hôpital avait été autorisé par le Consulat à faire exécuter certains travaux pour canaliser le Rhône au devant de la maison, mais dont l'objet principal était de procurer du pain aux ouvriers sans travail. Telle était la misère du temps, que le premier jour de ce travail, à midi, comme on fut surpris que les ouvriers n'allaient pas dîner, on apprit qu'ils étaient encore à jeun, faute d'argent pour acheter du pain. On fut obligé de leur payer la demi-journée, et ils se précipitèrent aussitôt chez les boulangers pour assouvir leur faim.

De La Font n'avait pas achevé son rectorat à l'Hôtel-Dieu, que l'intendant (M. d'Herbigny, auquel on doit des Mémoires manuscrits sur le Lyonnais) recourut à son zèle et à son expérience, pour asseoir les nouvelles contributions, dont furent frappées les communautés d'arts et métiers. Il faut remarquer que ces contributions amenèrent l'établissement des jurandes et maîtrises, auquel la ville de Lyon avait jusque-là réussi à se soustraire, regardant comme un de ses privilèges les plus précieux, la liberté du travail. Mais chaque classe professionnelle ayant été obligée de faire des emprunts pour subvenir aux exigences du trésor, il fallut établir des droits de réception pour amortir les dettes, et dès lors faire dépendre l'exercice de la profession du paiement de ces droits; c'est alors seulement que des limites furent posées entre les travaux de chaque métier, et qu'il leur fut défendu d'empiéter les uns sur les autres. De La Font fut aussi l'un des commissaires désignés pour as-